



DIRECTION DES AFFAIRES MEDICALES

**DEMANDE D'INDEMNITÉ FORFAITAIRE D'HEBERGEMENT POUR LES ETUDIANTS DE
3^{ème} CYCLE DES ETUDES DE MEDECINE, D'ODONTOLOGIE ET DE PHARMACIE
ACCOMPLISSANT UN STAGE AMBULATOIRE SITUE DANS UNE ZONE
GEOGRAPHIQUE CARACTERISEE PAR UNE OFFRE DE SOINS INSUFFISANTE OU PAR
DES DIFFICULTES DANS L'ACCES AUX SOINS OU DES TERRITOIRES AU SEIN
DESQUELS L'ACCES AU MEDICAMENT POUR LA POPULATION N'EST PAS ASSURE DE
MANIERE SATISFAISANTE POUR LES INTERNES EN PHARMACIE**

(joindre un justificatif de domicile du semestre en cours)

Je soussigné(e) (nom et prénom), étudiant(e)
de 3^{ème} cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie (préciser l'année)
....., demeurant (adresse du
domicile)....., inscrit(e) à l'unité de
formation et de recherche de l'UFR de Rennes, demande au centre hospitalier universitaire de
Rennes, à bénéficier de l'indemnité forfaitaire d'hébergement, pour la période du
..... au pour un stage ambulatoire
réalisé (nom et lieu de stage), situé dans une
zone géographique prévue au 1° de l'article L.1434-4 ou au I de l'article L.5125.6 du code de la
santé publique pour les internes en pharmacie.

J'atteste par la présente : * *cocher les cases correspondantes*

supporter la charge d'un logement à titre onéreux (paiement effectif d'un loyer) *

ne bénéficier d'aucune aide financière versée par une collectivité territoriale pour un
hébergement *

Fait à, le

Signature de l'étudiant

Références réglementaires :

Décret n° 2020-1307 du 29 octobre 2020 modifiant les conditions de versement de l'indemnité forfaitaire d'hébergement aux
étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie

Arrêté du 29 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2018 fixant le montant d'une indemnité forfaitaire d'hébergement des
étudiants du troisième cycle des études de médecine, d'odontologie.

A retourner signé par mail avec le justificatif de domicile du semestre en cours : dam-etudiantsmedicauxchu-rennes.fr

Hôpital Pontchaillou • 2 rue Henri Le Guilloux – 35033 Rennes cedex 9

☎ secrétariat : 02 99 28 42 83 – fax : 02 99 28 24 67